



**BULLETIN D'INFORMATION**  
**N° 171 — Février 2021**

## **À QUAND UN ACCÈS FACILITÉ AUX ARCHIVES POUR LES FAMILLES DE DISPARUS OU LEURS MANDANTS ?**

© Crédit photo : Google

**Maison des  
Agriculteurs et des Français  
d'Afrique du Nord**

95 rue d'Amsterdam  
75008 Paris  
Tél : 01 45 26 29 33  
Fax : 01 40 16 91 91

Mail : [mafa.pn@free.fr](mailto:mafa.pn@free.fr)

Site internet : [www.mafa-pn.fr](http://www.mafa-pn.fr)

Facebook : MAFA pn

### **SOMMAIRE**

**P 3 / Édito**

**P 5 / Actualités de la MAFA**

- > Extrait de la lettre d'information aux adhérents du 29 juillet 2020
- > Retranscription de la lettre de mission du Président de la République à Benjamin Stora
- > Cérémonies du 5 juillet 2020 à Paris à la mémoire des disparus civils de la guerre d'Algérie
- > Cérémonie du 25 septembre 2020 à Paris à l'occasion de la journée nationale des Harkis

**P 12 / Rubrique culturelle**

**P 19 / Portrait**

**P 22 / Vie des associations**

**P 27 / Nécrologie**

**P 29 / Rubrique juridique**



# ÉDITO



Jean-Félix Vallat

Alors que le COVID19 après une accalmie maintient son étreinte, le temps du bilan n'est pas encore venu. En évitant les excès des procureurs systématiques, et faute de données définitives, plusieurs observations de bon sens peuvent néanmoins être faites. La prétention des sociétés à l'invulnérabilité est malmenée. La raison et la science, selon l'idéologie des Lumières et de la Révolution française, utilisées par un Etat omniscient, étaient capables de libérer l'homme de tous les déterminismes, quelquefois contre son gré. Certes, la science et l'innovation ont permis à l'espérance de vie de 26 ans en moyenne dans le monde en 1820 de passer à 72 ans en 2020. Ce constat dissimule des inégalités (espérance de 56 ans en Afrique subsaharienne et de plus de 80 ans dans les pays de l'OCDE). En outre, ce résultat, a été souvent atteint, comme dans la Chine communiste, par une gouvernance dictatoriale. Mais on peut s'interroger sur ce qui restera d'humain dans un monde où « chacun se verrait proposer d'être auto-réparé, puis de produire des prothèses de lui-même, en fin d'être cloné » (Jacques ATTALI, « une brève histoire de l'avenir » Fayard 2015). La raison et la science, quand elles échappent au contrôle de la personne, aboutissent au collectivisme politique, à ses dérives staliniennes et à une détérioration de l'environnement. L'épidémie actuelle, la sidération qu'elle a provoquée, laissant scientifiques et politiques quelque peu démunis rappellent à l'homme que s'il s'est débarrassé de Dieu, il ne l'a pas remplacé.

90 % des français estiment prioritaire ou importante la sauvegarde des services publics (IFOP, sondage du 9 mai 2020). Il est évident que la crise sanitaire pose la question du rôle du pouvoir politique surtout dans un pays qui révere l'Etat et la loi depuis plus de mille ans. Certains dénoncent son hypertrophie avec des dépenses publiques atteignant avant l'épidémie 56 % du PIB, contre 44,6 % en Allemagne et 37,8 % aux Etats Unis. Les résultats ne sont pas à la hauteur de ce prélèvement colossal sur la richesse produite : taux de chômage en 2019 de 8,5 % (contre 6,7 % pour l'UE et 3,2 % pour l'Allemagne), 8,8 millions de pauvres selon l'INSEE, plus de 32.000 personnes décédées du coronavirus fin septembre soit 46 décès pour 100.000 habitants alors que l'Allemagne recensait 9.545 morts, soit 11,6 décès pour 100.000 habitants.



Pourtant la crise actuelle et son impact majeur sur l'économie nationale (recul du PIB de 10 % en 2020, 800.000 suppressions d'emploi) appellent l'intervention de l'Etat selon la quasi-totalité de la classe politique. Cette perspective est judicieuse à deux conditions. La première est qu'on privilégie l'investissement humain et logistique dans les services publics, notamment la santé, sur les nombreuses allocations sociales. En d'autres termes il faut davantage soutenir les soins en état de sous-équipement matériel et humain que l'accès aux soins déjà largement financé. La seconde est que l'Etat retrouve le courage de décider au lieu de se diluer dans des autorités administratives plus ou moins indépendantes génératrices de bureaucratie et de normes entravant la prise de décision. L'Etat doit être plus mince et plus agile tout en assumant sa dimension stratégique en instaurant la planification indicative et en dégraissant les effectifs d'une administration centrale pléthorique. Cet objectif semble ignoré par le gouvernement puisque le projet de loi de finances pour 2021 ne prévoit que la suppression de 157 emplois pour l'année prochaine. Les prévisions sont d'ailleurs moroses pour les rapatriés : les dépenses du ministère des combattants en charge des rapatriés sont les seules à régresser dans l'ensemble des ministères avec un recul de 4,6 %. Comme en 2020, il est à redouter que seules les allocations de reconnaissance aux harkis et à leurs veuves bénéficient de crédits dans la loi de finances, les autres mesures en faveur des rapatriés étant financées sur la trésorerie de l'ONAC-VG qui ne doit pas être inépuisable.

Frileux à l'excès au sujet des dispositions présentant un coût, les pouvoirs publics ne sont guère plus allants pour adopter des mesures sans financement particulier mais essentielles au respect de la sensibilité et de la mémoire des rapatriés. En dehors de la question des disparus civils et militaires du fait du FLN, pour laquelle le gouvernement n'a pris aucune disposition concernant l'accès aux archives contrairement aux disparus du fait des autorités françaises, j'en citerai deux :

La mention « Mort pour la France » sur les monuments aux morts : l'article L515-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) prévoit que « lorsque la mention « Mort pour la France » a été portée sur l'acte de décès... l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou du dernier domicile ou sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument est obligatoire ». Or ce texte est inapplicable aux disparus « Morts pour la France » dont les noms, pourtant, figurent sur les colonnes du monument du quai Branly. En effet, si les intéressés sont nés dans un territoire alors français, tant leur commune de naissance que leur dernier domicile avant leur disparition sont situés actuellement dans un Etat étranger. Se basant sur l'écriture littérale de l'article L515-1 du CPMIVG, des maires ont refusé l'inscription d'un disparu « Mort pour la France » sur le monument aux morts d'une commune française de résidence de descendants de ce disparu. La modification, par voie législative, de l'article L515-1 serait en mesure de mettre un terme à l'exclusion des disparus de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie d'une disposition mémorielle essentielle.



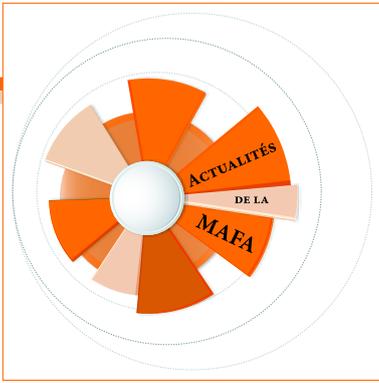
La mission sur la mémoire de la colonisation et la guerre d'Algérie confiée par le président MACRON à Monsieur STORA : elle suscite plusieurs interrogations.

Si on admet que l'histoire est l'apanage des historiens portant sur les événements du passé un constat objectif et distancié, on peut s'étonner de l'intrusion dans ce domaine d'un homme politique éminent qui malgré son évidente envergure intellectuelle ne peut être inspiré par des critères uniquement scientifiques. La lettre de mission présidentielle du 24 juillet 2020 révèle que le chef de l'Etat ne demande pas à M. STORA un récit historique officiel de la colonisation et de la guerre d'Algérie mais un travail sur la mémoire. Dans la phrase introductive, M. MACRON spécifie en effet que « les questions mémorielles sont au cœur de la vie des nations ». Les mémoires étant nécessairement segmentées du fait de la confrontation des intérêts et des passions de groupes humains distincts au cours de la période concernée, le point de vue des Français d'Algérie d'origine européenne et des musulmans francophiles a la légitimité requise pour être accueilli par M. STORA. Si ce chargé de mission est naturellement libre des conclusions qu'il formulera, dont on peut imaginer qu'elles reflèteront son tropisme anticolonial, il ne saurait dénaturer sa démarche en ignorant la mémoire douloureuse des vaincus politiques de la guerre d'Algérie. M. STORA devra donc mettre en pratique la méthode partenariale qu'il indique avoir choisi dans un article du Monde du 20 septembre 2020 dans lequel il précise « ce qui m'intéresse, c'est le point de vue des acteurs, les harkis, les pieds noirs, les algériens, les officiers de l'armée française... ».

Si les français d'Algérie ont la mémoire de leur passé d'outre-mer, ils ne peuvent se désintéresser ou se réjouir de la dégradation actuelle des libertés publiques en Algérie. Les manifestations pacifiques provoquant l'élimination politique de l'ex-terroriste BOUTEFLIKA ne sont pas parvenues à l'établissement d'un Etat démocratique et intègre. Le journaliste algérien Khaled DRARENI, correspondant de la chaîne TV5 MONDE, qui avait couvert les manifestations, a été incarcéré le 21 mars 2020 pour « incitation à attroupement » et condamné le 15 septembre à 2 ans de prison ferme par la cour d'appel d'Alger.

La mémoire de ce déni de justice doit, elle aussi, alimenter le débat public.

Jean-Félix Vallat



## LA MAFA ET LES POUVOIRS PUBLICS

### EXTRAIT DE LA LETTRE D'INFORMATION AUX ADHERENTS DU 29 JUILLET 2020



La proximité du 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'indépendance de l'Algérie amène le président « bouteflikien » de ce pays, Monsieur TEBBOUNE, à envisager des excuses de la France présentées par M. MACRON, considéré comme très « réceptif et compréhensif » par le chef de l'Etat algérien dans un entretien à France 24 du 4 juillet 2020. Si le président de la République française ne semble pas réellement disposé à ce repentir incongru, il a confié à M. Benjamin STORA une mission sur la mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie. Il n'est pas inconvenant de considérer que M. STORA partage la vision indépendantiste d'une guerre civile certes marquée par des exactions des 2 camps, mais dont le terrorisme FLN représente le paroxysme de l'horreur de cette période, ce que néglige Monsieur STORA. Je souhaite en conséquence que les rapatriés dont la mémoire fait partie intégrante des mémoires antagonistes du conflit algérien selon l'expression de

l'universitaire Guy PERVILLE (« Histoire iconoclaste de la guerre d'Algérie, éditions Vendemiaire, novembre 2018 ») soient associés à la démarche présidentielle.

La frénésie du moment est également marquée par les outrances de minorités qui veulent réviser l'Histoire en faisant, par exemple, de la France un pays esclavagiste alors qu'elle a aboli ce système en 1848 et qu'il est toujours pratiqué dans certains pays comme la Libye, la Mauritanie ou l'Arabie Saoudite. Les mêmes groupes radicaux taxent la société française de misogynie en occultant l'élection de femmes comme maires à Paris, Strasbourg, Lille, Aix-en-Provence, Marseille, Amiens, Rennes, ..., la présence de davantage de ministres féminins que de ministres masculins dans l'actuel gouvernement et en ignorant l'inégalité structurelle entre les sexes dans les Etats musulmans.

Des fanatiques de cette mouvance ont souillé dans la nuit du 21 au 22 juillet la stèle du cap d'Agde rendant hommage aux rapatriés d'Afrique du Nord.

Dans un tel contexte rien ne sera possible sans un front uni des associations représentatives, tant sur le plan médiatique que face au gouvernement. En effet, le désintérêt des pouvoirs publics à l'égard des rapatriés depuis plusieurs années, les revendications identitaires puisant leur violence dans un ressentiment croissant à l'égard de la présence française sur tous les continents, qualifiée de « prédation coloniale », engendrent une ambiance délétère et constituent un défi que nous devons relever.

# ACTUALITÉS DE LA MAFA

Les associations de rapatriés responsables et compétentes doivent, sans renoncer à leur identité, discuter ensemble des revendications de leurs mandants sans qu'il soit nécessaire de donner un cadre juridique contraignant à cette démarche.

Avec d'autres, j'ai pris l'initiative d'une réunion en ce sens en septembre. Je compte sur votre soutien à ce sujet.

Notre combat continue, soyez assurés de notre pleine détermination.

**MINISTÈRE DES ARMÉES**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**La Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées**  
RÉF : ARM/SDC/RCM/QP/LMR / 1840

Paris, le 25 SEP. 2020

Monsieur le Président,

Vous avez récemment relayé auprès de mon cabinet la dernière lettre d'information de votre association.

Je tiens tout d'abord à réitérer tout mon attachement à préserver et à défendre les intérêts des rapatriés d'Afrique du nord, en veillant à ce que leurs préoccupations et leurs propositions recueillent toute l'attention qu'elles méritent.

A cet égard, j'ai le plaisir de vous informer qu'une prochaine réunion du groupe de travail consacré aux sujets qui vous préoccupent est d'ores et déjà programmée.

En ce qui concerne les dommages subis par la stèle du Cap d'Agde, soyez assuré que je partage votre indignation devant un acte aussi odieux et que je forme le souhait que de tels agissements soient sanctionnés.

A cet égard, je me suis assurée auprès de mes services qu'il avait été procédé au nettoyage de cette stèle et qu'une plainte avait été déposée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

*B. O. V.*

*Geneviève DARRIEUSSECQ*

Geneviève DARRIEUSSECQ

Monsieur Jean Félix VALLAT  
Président de la Maison des agriculteurs  
et des Français d'Afrique du Nord  
95 rue d'Amsterdam  
75008 Paris

Tel : 01 42 19 30 11  
14, rue Saint-Dominique, 75700 PARIS SP 07

## RETRANSCRIPTION DE LA LETTRE DE MISSION



Original de la lettre de mission adressée à M. Benjamin STORA

Paris, le 24 juillet 2020

Monsieur le Professeur, cher Benjamin STORA

Les questions mémorielles sont au cœur de la vie des nations. Elles en expriment les passions, les déchirures, les espérances. Parmi elles, la mémoire de la guerre d'Algérie est sans doute des plus actuelles et des plus complexes. Notre pays en porte les cicatrices, encore mal refermées, près de 60 ans après la fin de la guerre et l'indépendance de l'Algérie. Beaucoup de nos compatriotes ont été, dans les plis de leurs vies, directement concernés dans leur âme et dans leur chair, par l'histoire de la guerre d'Algérie. Ils en gardent une

mémoire vive, toujours singulière, le plus souvent blessée. Il importe que cette histoire soit connue et regardée avec courage et lucidité.

Il en va de l'apaisement de la sérénité de ceux qu'elle a meurtris, dont elle a bouleversé les destins, tant en France qu'en Algérie. Il en va du respect dû à ceux qui sont tombés, civils et militaires, à ceux qui ont tout perdu, à toutes les souffrances et à tous les chagrins. Il en va enfin de la possibilité pour notre jeunesse de sortir des conflits mémoriels comme de ce que vous nommez la « communautarisation » des mémoires, pour saisir, au travers d'une prise en compte sereine de l'Histoire, des enjeux du présent. Le regard lucide sur les blessures de notre passé est aussi un enjeu d'éducation et de transmission.

Je suis convaincu que ce travail de vérité, de responsabilité et de lucidité doit être conduit par notre pays en premier lieu pour lui-même, parce qu'il n'est pas de liberté, d'égalité, de fraternité, pas de réconciliation possible sans un tel exercice. La République française doit, en ce domaine, comme elle a déjà su le faire dans le passé, montrer la voie.

Aussi, depuis le début de mon mandat, j'ai encouragé et porté sur ce sujet un travail de vérité pour une meilleure compréhension de notre passé et de ses blessures. Ce fut le cas, notamment, sur la mort de Maurice AUDIN et l'accès aux archives sur tous les disparus de la guerre d'Algérie, français et algériens, civils et militaires. Ce fut le cas également, au travers du travail engagé sur la reconnaissance pleine et entière que la Nation doit aux terribles souffrances endurées par les harkis.

Je souhaite aussi m'inscrire dans une volonté nouvelle de réconciliation des peuples français et algérien. Le sujet de la colonisation et de la guerre d'Algérie a trop longtemps entravé la construction entre nos deux pays d'un destin commun en Méditerranée. Celles et ceux qui détiennent entre leurs mains l'avenir de l'Algérie et la France n'ont aucune responsabilité dans les affrontements d'hier et ne peuvent en porter le poids. Le devenir de notre génération est de faire en soit qu'ils n'en portent pas les stigmates pour écrire à leur tour leur histoire. Ce travail de mémoire, de vérité et de réconciliation, pour nous-mêmes et pour nos liens avec l'Algérie, n'est pas

# ACTUALITÉS DE LA MAFA

---

achevé et sera poursuivi. Nous savons qu'il prendra du temps et qu'il faudra le mener avec courage, dans un esprit de concorde, d'apaisement et de respect de toutes les consciences.

Aussi, conscient et respectueux de vos engagements, je souhaite pouvoir compter sur votre expérience et votre connaissance intime et approfondie de ces enjeux pour nourrir nos réflexions et éclairer nos décisions, en vous confiant une mission de réflexion.

Je souhaite que vous dressiez un état des lieux juste et précis de ce qui a d'ores et déjà été accompli dans nos deux pays sur la mémoire de la colonisation et de la guerre d'Algérie ainsi que de la perception qui en est retenue de part et d'autre des deux rives de la Méditerranée.

Je souhaite également que vous formuliez très librement vos recommandations sur les gestes à effectuer et les actions engagées dans les mois et les années à venir, dans notre pays, comme dans ses liens avec l'Algérie, afin d'avancer sur le travail de mémoire si difficile et pourtant si nécessaire à notre avenir.

Je vous invite à me remettre les conclusions de votre réflexion à la fin de cette année, à m'en rendre compte régulièrement. Vous coordonnerez votre travail avec le premier ministre et ses services et vous appuierez en tant que de besoin sur les administrations et les établissements publics susceptibles de vous apporter leur concours. Je sais aussi pouvoir compter sur vous pour conduire ce travail dans un esprit d'ouverture et de concertation.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Professeur, l'expression de mes salutations distinguées.

En confiance, merci

Emmanuel MACRON

## COMMENTAIRE MAFA :

Les premières observations de la MAFA sur la mission confiée à Monsieur STORA sont en fin d'éditorial page 4.

Sur le caractère pluraliste de cette mission, Monsieur STORA a une position ambiguë dans l'entretien MEDIAPART du 27 septembre 2020. Il ne souhaite pas recueillir l'avis d'autres historiens puisqu'il estime : « quand on fait un rapport, c'est tout seul ». Il précise néanmoins : « ce qui m'intéresse, c'est le point de vue des acteurs, les harkis, les pieds noirs, les algériens, les officiers de l'armée française, etc, etc ». L'intéressé ajoute : « je mène une réflexion d'un homme engagé qui a traversé quarante ans d'histoire algérienne... ». Un homme engagé peut-il être objectif ?

# ACTUALITÉS DE LA MAFA

En dépit des contraintes sanitaires nous avons pu maintenir nos cérémonies mémorielles.

## 5 JUILLET 2020, QUAI BRANLY, ARC DE TRIOMPHE

CÉRÉMONIES DU 5 JUILLET 2020 À PARIS À LA MÉMOIRE DES DISPARUS CIVILS DE LA GUERRE D'ALGÉRIE



Messe en l'Eglise de Saint-Odile à 11 heures



Dépôt de gerbes devant les colonnes du Quai Branly à 16 heures

1- Les colonnes du quai Branly

3- Jean-Félix VALLAT, Président de la MAFA, Jean LARMANDE, Président du Cercle algérieniste de Neuilly

4 - Lakhdar BELLIFA, Président ANFONAA, Michel LEVY, Président du GNPI

5 - Nicole FERRANDIS-DELVARRE, Présidente association 26 mars, Roland ALBERT, Président du souvenir du 26 mars



Dépôt de gerbes à l'Arc de Triomphe à 17 heures

1 - 3ème à partir de la gauche : Roland ALBERT, Nicole FERRANDIS-DELVARRE, Michel LEVY, Jean-Félix VALLAT, 2ème à partir de la droite : Jérôme BRUN, Président de ALLO

2 - De gauche à droite : Roland ALBERT, Nicole FERRANDIS-DELVARRE, Michel LEVY, Jean-Félix VALLAT

3 - Les gerbes déposées devant la flamme du soldat inconnu

## JOURNÉE NATIONALE DES HARKIS



**Allocution pour la journée nationale d'hommage aux Harkis et autres membres des formations supplétives**

**Cour d'honneur des Invalides (25 septembre 2020)**

Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée auprès de la ministre des Armées, chargée de la mémoire et des anciens combattants

### EXTRAITS :

.../...

«Vous, anciens harkis, avez été bien plus que des supplétifs. Vous avez rendu des services nombreux et indispensables aux armes de la France. Vous aviez pour mission d'assurer la sécurité de points stratégiques, de villages et d'espaces disputés parfois très étendus. Vous participiez à des opérations militaires et mainteniez un contact avec la population, votre rôle était partout nécessaire.

De 1954 à 1962, vous avez servi aux côtés des armées françaises. Certains d'entre vous ont combattu lors du second conflit mondial pour la liberté et pour la victoire de notre pays. Vous étiez l'image de la diversité de l'Algérie. Je veux à cette occasion saluer le rôle tenu par des femmes, elles ont été infirmières et combattantes parfois. Dans ce temps de déchirures où les deux rives de la Méditerranée ont pris des chemins divergents, vous avez porté nos armes et servi sous nos drapeaux. Vous étiez des combattants et vous êtes reçus comme tels aujourd'hui dans cette prestigieuse cour d'honneur des Invalides.

# ACTUALITÉS DE LA MAFA

.../...

Hommage, vérité et responsabilités sont les mots qui définissent cette journée nationale instaurée par le Président CHIRAC en 2003. Chaque 25 septembre, la Nation rend un hommage solennel aux anciens harkis et aux autres membres des formations supplétives qui ont combattu pour la France au cours de la guerre d'Algérie. En vous honorant, nous saluons votre combat et nous rappelons aussi qu'après le 19 mars 1962, la France n'a pas été au rendez-vous de la confiance placée en elle. Aux heures fatidiques, la France a abandonné ses propres soldats et leurs familles. Ceux-là même qui lui avaient fait confiance, ceux qui s'étaient placés sous sa protection, ceux qu'il avait choisis et qu'il avait servis. Et pour ceux restés en Algérie, ce fut – bien souvent – l'horreur des représailles. Pour ceux qui parvinrent à éviter les exactions, ce fut déchirement et exil. Tous durent quitter une terre aimée, une



terre qui était la leur et celle de leurs ancêtres, une terre où ils avaient construit leur vie et forgé des espérances. Débarquant dans l'inconnu, certaines familles n'avaient alors jamais franchi l'horizon de leur village algérien. Ils ont découvert une république qui ne leur tendait pas les bras. Ces familles meurtries, ces soldats abasourdis, ces enfants déboussolés, connurent le déracinement, la précarité et une relégation dans des camps de transit ou de hameaux de forestage. Ils espéraient la fraternité de la République, ils ont été confrontés à l'oubli et à l'hostilité. En 2019, à la demande du Président de la République, un dispositif d'aide et de solidarité à destination des enfants de harkis a été créé.

Il fonctionne et monte en puissance. Récemment, nous en avons élargi et facilité l'accès. Ces aides permettent de répondre à des besoins concrets, à des projets de vie, à des projets entrepreneuriaux. J'aurai dans quelques semaines l'occasion de rencontrer un bénéficiaire et de constater la réussite de son projet. Nous souhaitons que l'histoire des harkis, ainsi que celle de leurs enfants, soit mieux connue, mieux reconnue et davantage transmise. C'est pour cela que nous poursuivons les actions de mémoire. En 2020 et durant toute l'année 2021, l'exposition sur l'engagement militaire des harkis, créée au fort de Vincennes, sera itinérante et rayonnera sur l'ensemble du territoire. C'est aussi dans cet objectif qu'avec l'ONAC-VG et les associations du monde combattant, nous favorisons les rencontres entre des témoins et des jeunes. En racontant, en témoignant, en expliquant, chaque ancien supplétif et chaque enfant d'ancien harki peut faire vivre cette mémoire. C'est pour consolider la transmission mémorielle que nous œuvrons à la valorisation des sites témoins de l'histoire des harkis par la création de stèles et de mémoriaux.

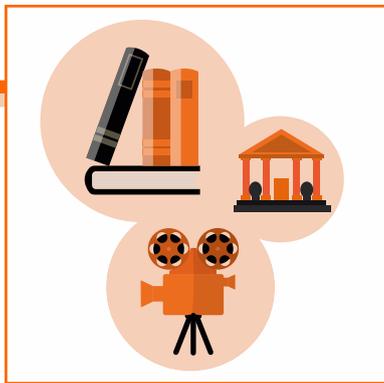
.../...

Mesdames, Messieurs, la force d'une Nation tient d'abord à son unité, à son histoire partagée, à la solidarité et à la fraternité de ses membres. Les anciens harkis, leurs familles, leurs enfants, ont contribué et contribuent encore, par leur dévouement, leur courage et leurs réussites, à l'histoire, à l'identité et à la vitalité de la France.

.../...

**Vive la République, Vive la France ! »**





## LIVRE - CINÉMA - EXPOSITION

**Jean de Brem, Testament d'un Européen, chez Editions Dualpha (réédition, juillet 2018). Broché : 650 pages. 37€.**

**Œuvre posthume, publiée en deux volumes aux Éditions de La Table Ronde en 1964, elle couvre l'histoire du Vieux Continent, de l'Antiquité aux débuts du XX<sup>ème</sup> siècle.**

Né à Paris en 1935, passionné d'histoire, de géographie et de littérature, Jean-Nicolas Marcetteau de Brem devient très jeune membre des Jeunes Indépendants de Paris. Chef de section au 2e REP, en 1956 puis démobilisé, il devient journaliste à Match, à Combat et à L'Esprit public. Engagé activement dans l'OAS, il fut tué par la police à l'âge de 28 ans, en plein cœur de Paris (avril 1963). Son « Testament d'un Européen », propose une réflexion intéressante sur l'Europe. Ouvrage érudit, facile à lire, résume l'histoire des Européens depuis la mythologie grecque jusqu'au milieu du XX<sup>e</sup> siècle. La première partie traite de l'Antiquité et du Moyen Âge ; la seconde s'étend de la Renaissance à nos jours. Dans ce dernier tome, l'auteur exalte la Renaissance, époque de la grande curiosité des nations européennes : cette qualité a sans doute provoqué un nouvel essor des arts, des lettres et des sciences, mais aussi une redoutable rivalité entre les pays frères dans l'exploration de l'univers et l'exploitation de ses richesses. Ces compétitions néfastes s'accroissent aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. L'hégémonie des États change de mains, selon la nature de leur puissance et la politique de leurs monarques. Puis éclatent quatre révolutions importantes pour le monde occidental. Celui-ci comprendra-t-il enfin que, seule, une cohésion sincère et permanente de tous ses ressortissants peut assurer son salut et celui de la civilisation chrétienne, menacée de toutes parts ?

interroge l'auteur : « L'ouvrage, mi-historique, mi-politique, que j'ai voulu rédiger, incite les Européens à revenir au civisme occidental, dénonce le danger russo-asiatique et exalte le passé énergique de l'Europe maître du monde... Le monde occidental comprendra-t-il enfin que, seule, une cohésion de tous ses ressortissants peut assurer son salut et celui de la civilisation chrétienne, menacée de toutes parts ? » Jean de Brem qui s'exprime ainsi, est la figure même de cet homme européen, archétype oublié dont l'absence fait tant défaut à l'heure actuelle. « J'ai voulu dans ce livre, d'une part exalter les martyrs et les grands capitaines qui ont installé sur le monde la domination de l'Europe, d'autre part dénoncer les apprentis sorciers qui ont provoqué le recul de l'Occident et préparent maintenant son écrasement total. J'ai voulu, de plus, en expliquant ce qu'est l'Europe d'aujourd'hui et ce qu'elle pourrait devenir, rendre à mon lecteur des raisons de se battre, c'est à dire une chance de gagner (...). Il s'agit désormais de maintenir coûte que coûte l'héritage grandiose d'un monde dont les feux ont brillé sur tous les continents, tous les océans ».



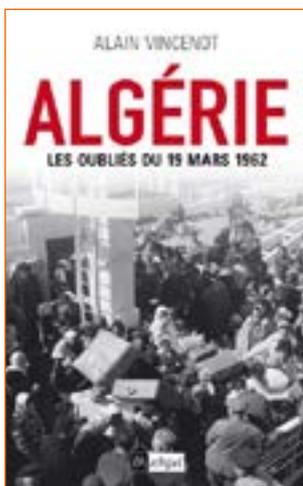
Les deux tomes parus aux éditions de La Table Ronde sont :

Tome 1. L'épopée européenne par un soldat de l'Europe.

Tome 2. De la Renaissance aux révolutions qui secouèrent le monde de 1780 à 1945.

# RUBRIQUE CULTURELLE

Algérie, Les oubliés du 19 mars 1962, Alain Vincenot - L'Archipel, 2019. 352 pages, 20€



Dans une première partie, ce livre d'Alain Vincenot, journaliste et écrivain, retrace les étapes de ce grand gâchis. La deuxième partie est constituée de témoignages de proches d'oubliés qui, jamais, n'ont su ce qui était arrivé à leur frère, leur père, leur mari, après leur enlèvement. Ils racontent l'indifférence de leurs interlocuteurs quand ils avaient un rendez-vous ou les courriers impersonnels auxquels ils avaient droit. Et surtout l'absence de volonté des gouvernements de faire la lumière sur ces disparitions.

Le 18 mars 1962, les Accords d'Evian, censés mettre fin à la guerre d'Algérie, prévoyaient un cessez-le-feu, le lendemain à midi. Outre la fin des opérations militaires, les deux parties s'engageaient à « interdire tout recours aux actes de violence, collective ou individuelle. » Des civils, mais aussi des soldats français, ont continué à mourir ou à disparaître. En effet, entre le 19 mars 1962 et le 5 juillet 1964, date du retour en métropole des derniers contingents, 593 soldats français ont été tués ou enlevés. Entre 500 et 1000 ont été portés disparus.

Tant voulus par le général de Gaulle et plébiscités, en métropole, par le référendum du 8 avril 1962, les Accords d'Evian ne furent jamais respectés. Ils stipulaient que les Français auraient les mêmes droits que les Algériens, que la liberté d'opinion, de religion, de langue serait respectée. Plus d'un million de pieds-noirs n'eurent d'autre choix que « la valise ou le cercueil ». Après le 19 mars 1962, massacres et enlèvements se multiplièrent afin de les pousser au départ. Le 5 juillet 1962 à Oran, ils sont plusieurs centaines, hommes, femmes, enfants, à avoir été assassinés ou kidnappés. Oubliés, enfin, plus de 80 000 harkis exterminés par les nouveaux maîtres du pays. Et si, conformément aux Accords d'Evian, les prisonniers algériens ont été libérés par la France, seule une petite dizaine de Français l'a été par l'Algérie.

Autant de récits qui témoignent, aujourd'hui encore, d'une réticence manifeste des gouvernants à faire la lumière sur ces disparitions.

**On doit à l'auteur, entre autres :** Pieds-noirs : les bernés de l'Histoire (préface de Boualem Sansal, 2014).

L'Algérie de 1830 à 1962, Jean-Marc Veyron, Edition A&H, 2017, 116 pages - 16€37

« Ce livre offre une vision inattendue de l'Algérie de 1830 à 1962. Cartes et données à l'appui, il montre 132 ans d'innovations dans de nombreux domaines, les changements radicaux de l'époque qui remettaient en cause la fonction sociale et politique de la culture.



Encore une belle cuvée que ce dernier livre traitant de l'économie en Algérie de 1830 à 1962 date de l'indépendance qui signe la fin de la présence française. »

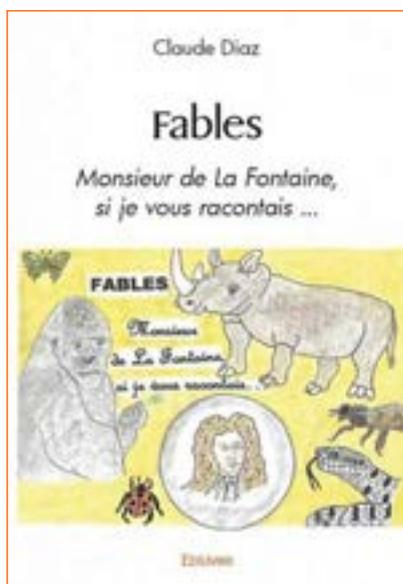
Jean-Marc Veyron est président du Cercle algérieniste du Centre-Val-de-Loire. Son livre est un hommage aux premiers habitants de l'Algérie française, provenant de différentes régions de France, d'Espagne, d'Italie, d'autres pays d'Europe et du bassin méditerranéen. Ils ont ainsi contribué à bâtir un quotidien avec les communautés qu'elles soient juive, arabe ou berbère. En 1830, cette terre sans nom, pratiquement sans infrastructure, s'édifia en pays neuf.

L'auteur évoque le travail colossal accompli par ces pionniers de l'impossible pour assainir et fertiliser des terres hostiles, incultes, implantant vigne, fruitiers, céréales, ainsi la Clémentine.

« Les Français d'Algérie peuvent être fiers de l'œuvre accomplie dans ce pays. Mais ils ont été abandonnés dans des conditions lamentables par la France, les forçant à l'exil ainsi que de nombreux Musulmans »... « Il existe une volonté politique encore d'occulter cette réussite indéniable, de minimiser son impact positif sur l'Algérie et sur la France en diffusant une histoire tronquée, partielle des 2 côtés de la Méditerranée ».

# RUBRIQUE CULTURELLE

**Fables : Monsieur de La Fontaine si je vous racontais... par Claude Diaz, Edilivre. 12,5 euros**  
**Numérique : 4,99 euros.**



Le bestiaire de Jean de La Fontaine avec sa cohorte d'animaux familiers évoquant la noire panoplie des travers humains a accompagné notre enfance. Le corbeau, le renard, le lièvre, la tortue et bien d'autres encore, humanisés à souhait, où chacun de nous pourrait se reconnaître.

L'auteur Claude Diaz choisit une série de fables pour les adapter à notre époque. Il effectue un grand saut du XVII<sup>e</sup> au XXI<sup>e</sup> siècle en modifiant les trames, passant parallèlement des animaux aux hommes ou le contraire. Ses fables ouvrent les portes de notre brûlante actualité : pollution, réduction de la biodiversité, dopage, burn-out au travail, anorexie, problèmes scolaires, isolement des aînés...

Une invitation à emprunter les chemins de la poésie, dans un décor de dessins personnels, revisitant et actualisant les fables de Jean de La Fontaine.

Claude Diaz est né à Béni-Saf. Il a quitté l'Algérie, à 13 ans, pour s'installer à Lyon. Après des études universitaires scientifiques et une année de formation à l'ENSSAA de Dijon, il enseigne la biologie et l'écologie à Nevers, Bar-le-Duc, Bourges et Montauban. L'Hérault est devenu sa dernière terre d'adoption où

il est adhérent de l'association Auteurs au Soleil.

Ses publications : « Demain tu pars en France. Du ravin béni-safien au gros caillou lyonnais » (L'Harmattan 2011), « L'espoir des vaincus. Soldats perdus d'Abd el-Kadher à Sète » (L'Harmattan 2013), « De miel et de bigarade » (L'Harmattan 2015), « Les blessures de l'absence. Oran, 5 juillet 1962 » (L'Harmattan 2017), « Le mineur à la peine » (poésie primée). Les Presses Littéraires 2018. - Site : [www.claudediaz.e-monsite.com](http://www.claudediaz.e-monsite.com)

---

**« Sors, la route t'attend », Slimane Zéghidour, Ed. Les Arènes - 300 pages – 20€**

## Une enfance en Kabylie

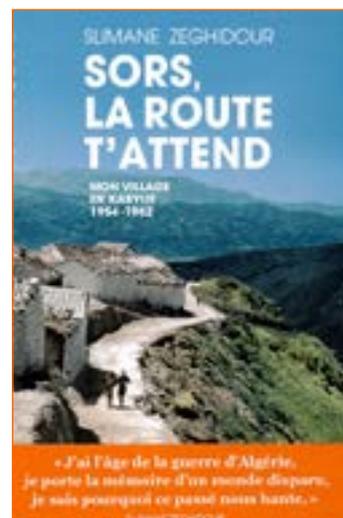
Slimane Zéghidour est né dans un village de montagne, où rien n'avait bougé depuis des siècles : ni la langue, ni les légendes, ni la mortalité infantile, ni l'habitude de vivre parmi les bêtes, en communion avec la nature. Et puis l'Algérie est née, l'Algérie est devenue française...

Son enfance se confond avec la guerre. Ratissages, rafles au petit jour, rumeurs et trahisons... Si le jour, appartient à l'armée française, la nuit est le royaume des maquisards du FLN. Le gouvernement français décide de regrouper les montagnards dans des camps. L'arrachement au village ancestral est aussi pour eux la découverte de l'école, de l'hôpital et des « vrais Français ».

À chaque ligne de ce récit, cent trente-deux ans d'histoire entre la France et l'Algérie se répondent inlassablement. Les notions de « Français de souche », d'assimilation ou d'intégration, l'état d'urgence... Ce livre, que l'auteur porte en lui depuis vingt ans, ressuscite un monde que l'on voudrait englouti. Entre adieu à l'enfance et ode à la construction de soi, Slimane Zéghidour réconcilie les deux parts de lui-même et le lecteur avec son Histoire.

## L'auteur

Slimane Zéghidour est essayiste et journaliste. D'abord illustrateur pour Libération et Pilote, il devient grand reporter (Le Monde, Le Nouvel Observateur, Géo, Télérama, El País, La Vie). Aujourd'hui, il est éditorialiste à TV5 Monde.



## Gros plan : Un film et un livre, Jean-Pierre Lledo cartonne !



Israël, le voyage interdit, documentaire en quatre volets, présenté fin 2020 par le réalisateur Jean-Pierre Lledo à Paris.

**Synopsis.** « Mon oncle maternel avait quitté l'Algérie en 1961. J'avais 13 ans. Et depuis j'en avais plus eu de relation, ni avec lui, ni avec sa famille... Je n'étais pas non plus allé à son enterrement, il y a 10 ans... Je l'aimais pourtant. Ce n'est donc pas lui que j'avais boycotté, mais le pays qu'il avait choisi... Israël. Qu'est-ce qui durant plus de 50 ans avait empêché le Juif algérien communiste que j'étais alors ? Ma fille Naouel a voulu m'accompagner dans cette aventure et j'ai accepté. Une dette à rembourser. »

### Un travail colossal.

Après des années d'un travail de préparation acharné, mené avec passion de concert avec sa fille Naouel, et neuf mois de tournage, Jean Pierre Lledo était récemment à Paris pour présenter son film, composé de quatre parties distinctes. 250 heures de pellicule confiées à la monteuse Ziva Postec (elle monta La Shoah de Lanzmann), pour retracer un retour aux sources qui a nécessité une remise en question fondamentale. Un bouleversement total. Les médias de la presse écrite ou radiophonique lui ont donné un retentissement élogieux qui vient récompenser ce travail édifiant.

Si Israël est au cœur de ce documentaire, le cinéaste ne cesse de revenir sur son rêve déçu : une Algérie libre et multiethnique, dont il a dû faire le deuil.

Fils d'un père espagnol, athée et communiste, et d'une mère berbéro-juive, Jean-Pierre Lledo avait hérité d'une culture antisioniste et il considérait Israël comme l'ennemi : un « pays d'apartheid », impérialiste et illégitime depuis sa création, en 1948.

Invité par Israël en 2008 pour y présenter son film « Algérie, histoires à ne pas dire », quoique réticent, va soudain le libérer du déni de ses origines. Ses yeux et son cœur vont s'ouvrir à l'éclatante réalité des gènes qu'il porte en lui. Avec une honnêteté courageuse, il va reconsidérer ses convictions et ses préjugés pour les retourner.

Israël, le voyage interdit, nous entraîne dans un Road-movie de onze heures à travers des paysages désertiques, des jardins flamboyants, des villes, des villages, des places et des marchés bondés, où l'on croise des personnalités attachantes. Une intense émotion fait passer du rire aux larmes. Le film devrait voyager dans les salles de France dès que la situation sanitaire le permettra.

On peut précommander le coffret de 5 DVD : 11h de film + suppléments / Sous-titres français, hébreu, anglais. 35€ prix de lancement au lieu de 39,90€ - disponible en mars 2021 - <https://www.nourfilms.com/produit/pre-commande-coffret-5-dvd-israel-le-voyage-interdit/>

# RUBRIQUE CULTURELLE

## Revue de presse (sélection) :

**LE MONDE** : « Un voyage sensible et passionnant » - « Comblent les ignorances, combattent les idées reçues et percer le mystère »

**LA CROIX** : « Un touchant retour aux origines »

**FRANCE CULTURE** : « Un road movie jalonné de rencontres plus étonnantes et passionnantes les unes que les autres, avec émotion, érudition et, souvent, humour aussi »

**FRANCE INTER** : « Une sincérité permanente tout à fait touchante »

**TELERAMA** : « Cette quête éminemment intime vaut par ses échanges lumineux »

**LES FICHES DU CINEMA** : « Jean-Pierre Lledo, entame ici son Grand Œuvre sur Israël et requestionne ses positions à l'épreuve du réel. »

**Bande annonce** : <https://www.nourfilms.com/israel-le-voyage-interdit/>

« Ce film parle autrement d'Israël, et rappelle aussi des jours sombres de l'Algérie », ainsi le présente son auteur, Jean-Pierre Lledo. Ce film ne déborde jamais de la sphère personnelle, intime. « J'allais entrer avec appréhension dans le pays de ma mère », nous dit la voix off du cinéaste au début du film.

**Le livre** : « **Le voyage interdit, Alger – Jérusalem** », Ed. Les Provinciales, 2020 – 301 pages – 24€ : « Hier chrysalide, aujourd'hui papillon »

**Jean-Pierre Lledo** avertit : « Le livre et le film sont deux objets vraiment très différents. Avec le film, je découvre Israël. C'est Israël qui est filmé. Avec le livre, de nature autobiographique mais sans être des « mémoires », j'essaie d'abord de comprendre comment la question juive m'a « travaillé » depuis ma naissance. »

Pour lui, pour nous, il partage sa prise de conscience, née de ses observations et analyses, ayant vécu sur le terrain, partageant l'idéal communiste dont il se démarque quand il réalise la véritable motivation des partisans de l'Indépendance algérienne : le nettoyage ethnique au nom d'Allah. Lui, a toujours rêvé comme son père, d'une Algérie multiethnique et il dénonce la volonté des nationalistes du FLN de s'épurer de ses chrétiens et de ses Juifs, et l'exode de ces derniers en 1962. Il revient aussi sur la désignation de guerre de libération, ce qui est en réalité une guerre religieuse. Mais cette réalité, refusée par les musulmans communistes, l'est également par les non musulmans communistes. Et les amis d'hier deviennent des adversaires.



## APPEL À COTISATION 2020

La MAFA a besoin de votre soutien pour cette nouvelle année.

Nous vous remercions de bien vouloir nous envoyer votre cotisation 2020 dès que possible :

30€ pour les adhérents de soutien

50€ pour les adhérents retraités

100€ et plus pour les adhérents actifs ou bienfaiteurs

Coupon à retourner à MAFA, 95 rue d'Amsterdam, 75008 Paris avec votre règlement.

Nom - Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Cotisation 2020 envoyée le \_\_\_\_\_ La somme de \_\_\_\_\_

Par chèque n° \_\_\_\_\_

Signature :

# RUBRIQUE CULTURELLE



Nous suivons le cheminement de l'éveil de sa conscience au gré des films qu'il tourne, des embûches rencontrées, du musèlement qu'on lui impose : « la rumeur remplace l'information ». Foissonnent des faits, des personnages, toute une histoire ignorée, post 1962. Lledo est la mémoire de cette période dont il est un acteur : « Revenir à la réalité, dit-il, m'a pris un demi-siècle. Je me sens volé, par moi-même ». Le livre comme le film traitent du rapport entre ses anciens préjugés et ce que sa caméra enregistre. JP Lledo reconnaît que pour lui, comme pour sa fille Naouel, sa partenaire dans cette réalisation, « c'est bien d'une reconstruction identitaire dont il s'est agi ». Et de développer : « Avant

1962, mon père m'a élevé dans le rêve communiste d'une Algérie indépendante mais qui serait multiethnique. Ce qui ne sera pas. L'exode d'un million de Chrétiens et de Juifs, conséquence d'une guerre menée par le FLN justement pour arriver à ce résultat, aurait dû sonner le glas de ce rêve. Mais, comme si ma seule présence de non-musulman pouvait maintenir ce rêve, comme mon père, je décide de rester. Ce qui aura un prix : refouler toute une histoire, et aussi Israël. Une troisième période commence quand forcé de quitter l'Algérie en 1993, j'arrive à Paris. Car la distanciation va me permettre d'aborder, toujours par le cinéma, ce que j'avais refoulé, du moins une partie : le pourquoi de l'exode. Cette phase se termine avec l'interdiction de mon avant-dernier film Algérie, histoires à ne pas dire, aussitôt interdit en Algérie en 2007. »

Un itinéraire intellectuel tortueux qui a le mérite d'une honnêteté courageuse et qui nous éclaire sur les coulisses de l'Algérie indépendante.

Le livre met également en lumière le formidable travail de Ziva Postec, monteuse de talent, qui a œuvré avec les grands du 7ème Art comme Alain Resnais, Jacques Tati, Orson Welles ou encore Claude Lanzmann (sur Shoah). Et de conclure : « Pouvoir dire qui on est sans baisser la voix, sans rendre inaudible le mot. Ne plus mentir par omission. Ni aux autres, ni à soi. Ne plus tricher (...) Etre enfin en accord avec la réalité ».

Ce livre est un acte de foi qui fait entendre que tout préjugé peut se déjouer, tout conditionnement peut se déconditionner. Il n'est jamais trop tard pour ouvrir les yeux. Un livre d'âme !



## VOUS SOUHAITEZ ADHÉRER À L'ASSOCIATION ?

Il vous suffit de compléter le coupon réponse et de nous le renvoyer avec le chèque d'adhésion.

D'avance, nous vous en remercions.

30€ pour les adhérents de soutien

50€ pour les adhérents retraités

100€ et plus pour les adhérents actifs ou bienfaiteurs

Pour les trois catégories d'adhérents, la cotisation donne droit à la réception du bulletin ainsi qu'à une analyse juridique de vos possibles différends avec l'administration servant de base à d'éventuelles réclamations gracieuses ou contentieuses.

Coupon à retourner à MAFA, 95 rue d'Amsterdam, 75008 Paris avec votre règlement

Nom - Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Cotisation 2020 envoyée le \_\_\_\_\_ La somme de \_\_\_\_\_

Par chèque n° \_\_\_\_\_

Signature :

## PORTRAIT



### CLAUDE INÈS NAVARRO, “MISS FRANCE” ET DAUPHINE DE “MISS MONDE” EN 1957

1963 Photo de Yul Brynner

Claude Inès Navarro naît à Maoussa près de Mascara en Oranie le 6 mai 1938. Sa maman, veuve, est remariée à un officier des Compagnies sahariennes de Colomb-Béchar, depuis à la retraite et employé aux Ponts et Chaussées du Loiret. En 1949, la famille s'installe à Orléans.

Claude, très belle jeune femme, tente sa chance de mannequin volant sous le nom d'Inès, après avoir fréquenté l'école de mannequinat à Paris. De caractère très réservé et sérieux, entre temps, celle que la famille appelle Claudette, a obtenu son B.E. à Orléans.

En 1956, elle présente des maillots en Belgique, Italie, Espagne, Tunisie et France puis elle rentre à Paris pour les collections (Givenchy, Boussac, Dessès...) Devenue Miss Hors-bord, le Salon nautique la déclare « séduisante sans rivale ». Après cette élection, Claude s'emploie comme Mannequin Volant Haute Couture (Free Lance ou Indépendante) pour de célèbres maisons de Mode Parisiennes comme Dior, Chanel, Maggy Rouff, Givenchy, Jean Dessès, Faré, etc., et participe à des festivals de Mode organisés en France, en Espagne, en Tunisie...

Au printemps 1957 Claude porte le titre de Miss France, dauphine de Miss Monde et Top Model. Septembre 1957, l'élection de Miss Monde approche, et Claude est avec le Comité Français de l'Elégance en Tunisie pour l'élection de Miss Tunis 57. Enfin, Octobre 1957, c'est le départ pour Londres où se dispute le prestigieux titre de Miss World.

De 1958 à 1959, Claude est engagée par le Comité Français de l'Elégance avec Marita Lindahl Miss Monde 57 comme Ambassadrices de la Haute Couture Française dans le Monde Libre. Des tournées à travers le monde seront alors le quotidien de la jeune star issue de Maoussa.

La presse nationale et internationale s'en fait l'écho : Liberté de Normandie ; L'Echo d'Oran, La Presse de Tunis ; des journaux du Caire ; du Liban, de Turquie, d'Amérique latine etc.

Sur l'un d'eux on y lit : «... Inès brune et pétulante Latine, n'a d'autre titre – provisoirement, sans doute – que celui de Mannequin de haute-couture... Mais aussi une carrière incontestablement établie à l'éveil des dix-neuf ans, une carrière qu'elle contemple avec assurance du haut de ses cent soixante-neuf centimètres, provisoire aussi, par le privilège de l'âge où l'on grandit encore. Inès s'en réjouit : « rappelez-vous, l'an dernier, je mesurais deux centimètres de moins et j'étais le plus petit mannequin en tournée »...

Toute sa carrière professionnelle, elle sera mannequin de haute-couture.

Très jolie et typée, dotée d'un corps de sirène (pour 1,67m : 84cm, 82cm et 57 cm et 55 kg), la tête bien faite, la jeune fille qui a alors 19 ans brille sur tous les fronts. Mais elle aime rentrer au bercail pour retrouver la douceur familiale. Le 7e art lui fait les yeux doux tout comme la télévision et la radio, de même que les beaux partis mais la jeune fille déclare sagement préférer son métier et avoue que son but premier est de venir en aide à sa nombreuse famille.

# PORTRAIT

Un journaliste, Serge Durieux, de l'Echo d'Oran écrira (1958) : « Nos filles sont si belles et le goût d'habiller leur beautésisûr,quenotréréputationn'estplusàfaire.L'oranaise(pur-sang)ClaudetteNavarroauraétélapremière à faire triompher nos couleurs. Bravo et merci ».

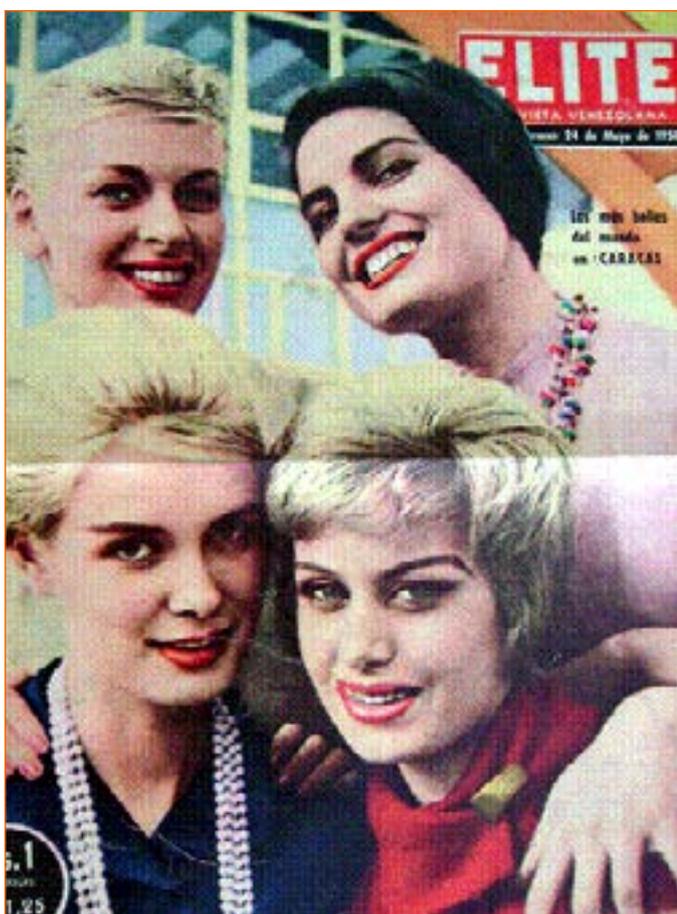
Et Claude Inès Navarro continue de tourner de par le monde entier et côtoie maintes célébrités prestigieuses. Elle épouse Joël Laval le 21 septembre 1963. Joël, Steward à T.A.I. quitte la compagnie aérienne en 1961 pour fonder avec Gérard Verger « SOS 99 99 Radio-Travaux » à Paris, puis il fonde « SOS Médecins » avec le Docteur Laskar en 1965 toujours à Paris (Joël fut Directeur Général du groupe SOS). Très actif, il crée le journal d'informations PARIS-DAYORI en 1974 pour les touristes nippons et les Japonais de Paris. Hélas, ce couple sans enfant se brise et c'est le divorce dans les années 1970.

« Emportée par un cancer à 47 ans, elle nous laisse de merveilleux souvenirs. Sa famille, ses proches, ses amis lui restent grées de sa joie de vivre, de sa générosité, de sa douceur, » confie son frère Gilbert Heiderscheid. Elle s'éteint le 12 aout 1985 à Orléans.

On peut consulter le blog de son frère Gilbert HEIDERSCHIED : <http://gilh.unblog.fr/>.

## L'ÉCHO D'ORAN en 1958, en Une : La légende : Miss France 58 serait peut-être Miss Univers sans la grippe asiatique...

Article de Serge Durieux. À gauche le titre « ORANIE et BRETAGNE... » de l'Echo d'Oran. A droite le titre « Cette sage communiante ne savait pas... ...qu'elle deviendrait notre ravissante Miss France 1958 ».



Venezuela – Revue « Elite » du 24 Mai 1958  
Las mas bellas del Mundo en Caracas,  
de haut en bas, de gauche à droite.





# VIE DES ASSOCIATIONS

## CERCLE ALGÉRIANISTE NATIONAL SAUVEGARDER, DÉFENDRE, TRANSMETTRE L'HISTOIRE ET LA MÉMOIRE DES FRANÇAIS D'ALGÉRIE

### COMMUNIQUÉ DU CERCLE ALGERIANISTE SOLIDAIRE DU CORPS ENSEIGNANT

Nous, Présidents des Cercles algérienistes, réunis ce 18 octobre 2020 en Assemblée générale de notre Fédération, totalement solidaires du Professeur Samuel Paty et des siens, tenons à rappeler que l'abominable assassinat de cet enseignant provoqué par l'islamisme, reste inséparable de l'identique assassinat de l'instituteur Guy Monnerot, premier acte de la « guerre d'Algérie », dont les causes sont parfaitement identiques.

Nous ne saurions oublier également ces 82 instituteurs souvent institutrices, assassinés du 1er novembre 1954 au 5 juillet 1962 pour les mêmes raisons.

Ces mutilations sont exécutées à des finalités de terreur, en vue d'imposer par le sang, une idéologie à laquelle, comme sentinelle nous ne cessons de nous opposer depuis 66 ans et cela même si ce parallèle continue à déranger bon nombre de nos concitoyens et à ne toujours pas être entendu.

La MAFA s'associe à ce communiqué en publiant sur les pages suivantes la liste des enseignants et enseignantes assassinés au cours de la guerre d'Algérie, le plus souvent dans des conditions horribles, seulement parce qu'ils représentaient la France et l'accès au savoir pour tous.

#### Institutrices et instituteurs des départements d'Algérie assassinés de 1954 à 1962

Paru sur la revue "Trait d'Union N° 48, décembre 2000 / M. Gabriel Chaudet

#### 1954

- MONNEROT Guy, assassiné à Tifefel (Aurès) le 1er novembre 1954

#### 1956

- DUPUY Paul, de Montpellier est porté disparu le 7 janvier 1956 en Kabylie
- NICOLAÏ Jean-François, assassiné le 11 avril 1956 à Vieux Mila
- Mme PICHELIN du collège de Blida assassinée à la Chiffa en mai 1956.
- NAUDONT Norbert, assassiné à Sidi Bel Abbés le 9 octobre 1956
- PONCELET Pierre-André, professeur de musique, grièvement blessé à ALGER le 27 octobre 1956
- PEREZ Vincent, assassiné à Alger (20 ans) en novembre 1956
- CHAROLLES, instituteur à Messad (Djelfa) assassiné avec sa femme et leur bébé en 56.
- ADDED Jacques, un jeune normalien, tué à Constantine, le 15 décembre 1956

#### 1957

- HADDID Jacky, 20 ans, assassiné à Constantine en 1957
- Mlle ALCARAZ Lydie, égorgée à Mazouna le 8 mai 1957

# VIE DES ASSOCIATIONS

## 1958

- ARCAMONE Antoine assassiné le 8 février 1958 près de Guelma
- LHERAND Madeleine, épouse VALLAT assassinée le 8 avril 1958 en même temps que son époux et en présence de ses trois enfants. Les deux victimes ont été reconnues « Morts pour la France » et figurent sur les colonnes du Quai Branly.
- CURTIL Jean, un jeune instituteur de Constantine disparaît en allant visiter les ruines romaines à proximité de la ville le 1er mai 1958
- Mlle SCHNEIDER Nelly, égorgée à Mazouna le 8 mai 1958
- SIROUR, instituteur, est enlevé près de Colomb-Bechar le 30 juin 1956
- Mlle MORAND France, assassinée près de Boufarik le 16 octobre 1958
- TOUX Pierre, directeur, assassiné à Bugeaud le 9 novembre 1958
- BIRAC Bertrand, directeur, assassiné à Blida le 10 novembre 1958
- BARBERIS Bernard, 20 ans, assassiné à Mechtras en 1958
- ADDED Jacques assassiné à Constantine en 1958 (4ème année d'E.N.)

## 1959

- Mlle VALLE Antoinette, institutrice à St Cyprien les Attafs assassinée en octobre 1959
- BACRIE Robert, instituteur assassiné en 1959 sur la route d'Aïn-Mokra (Bône)
- Mme FLAMENT, institutrice enlevée à Mirabeau le 1er décembre 1959
- FLAMENT André, assassiné à Bouberak le 1er décembre 1959
- CECCALDI Antoine, assassiné à Blida le 2 décembre 1959
- GAUTIER Francis, directeur, assassiné à Souma le 2 décembre 1959

## 1960

- Mme SENU, directrice assassinée à Rochnia le 30 janvier 1960
- DAMPROBE, professeur au C.C. de Mac Mahon, assassiné le 16 juin 1960
- CHOUKROUN Akli, directeur, assassiné à Sidi-Aïch en 1960

## 1961

- PIACENTILE Georges, assassiné à Oran le 25 juin 1961
- GROUART DE TOCQUEVILLE Arnaud, instituteur à Kenchela, assassiné le 14/7/61
- BON Pierre, instituteur à Aïn Dakar (Sétif) assassiné le 7 octobre 1961
- BENECH Jean, assassiné le 21 octobre 1961 à Oran
- LUCCHINI Antoine, assassiné rue Darwin à Alger le 17 novembre 1961
- TOUX Pierre, directeur, assassiné à Bugeaud en 1961
- VAISSADE, instituteur, Cité Ameziane (Constantine) assassiné en 1961
- CANILLAC Gérard Danielle assassiné à Kherba près d'Affreville en 1961.
- ALEMANY-FERNANDEZ Danielle assassiné à Kherba près d'Affreville en 1961.

## 1962

- COURVOISIER, «disparu» à Tlemcen début 1962
- TOUBAL Mahieddine, assassiné à Maison Carrée début 1962
- PALISSIER Armand, instituteur (20 ans) école Gambetta, assassiné le 10/01/62 à Alger
- DIAFFER Mohamed, directeur, assassiné à Birmandréis le 26 janvier 1962
- BEYTOUT Jean-Pierre, assassiné le 3 février 1962 à Kouba
- VIALA Marius, assassiné à Affreville le 19 février 1962
- SEMBACH Marc, instituteur à Constantine, assassiné le 28 février 1962
- ROUSSEAU Jean-Claude, 19 ans, assassiné à Maison Carrée en février 1962
- FALZON Bernard, instructeur assassiné le 11 mars 1962 à Aïn Kerma
- Mme Vve HUGUES René, tuée rue d'Isly à Alger le 26 mars 1962 (Par les forces de l'ordre Françaises)
- LAMENDOUR Gilbert, tué rue d'Isly à Alger le 26 mars 1962 (Idem)
- LURATI Henri, tué rue d'Isly à Alger, le 26 mars 1962 (Idem)

# VIE DES ASSOCIATIONS

- FIORE Gérard, 18 ans, «disparu» à Jemmapes le 26 avril 1962
- BORDES Lucien, 22 ans, assassiné en mars 1962 à Alger
- EMOURGEON Jean-Pierre, directeur, assassiné à Constantine en mars 1962
- LLINARES Noël, directeur, assassiné à Alger en mars 1962
- GARCIA André, 23 ans, disparu, le 28 avril 1962
- Mme PEREZ Claude, disparue à Inkerman le 4 mai 1962
- RUBIO José, «enlevé» à l'Arba le 17 mai 1962
- GRIMALT Jean Claude, «enlevé» à Belcourt Alger, mai 1962
- COURIOL Jean, «disparu» à Rocher Noir le 11 juin 1962
- SINTES Roger, «disparu» à Alger le 23 juin 1962
- Mlle KOHLER Eliane, disparue Clos Salembier Alger, juin 1962
- CINESTE Daniel, «disparu» (!) à Aïn el Turck le 5 juillet 1962, instructeur, 19 ans.
- GARCIA Marcel, «disparu» à Oran le 5 juillet 1962
- PARDO Raymond, «enlevé» à Oran le 5 juillet 1962
- RUBIO Antoine, assassiné à Ain Témouchent le 5 juillet 1962
- ULPAT Marcel de Vialar, assassiné à Oran le 5 juillet 1962
- LESCALIER Guy, «disparu» à Misserghin (Oran) le 6 juillet 1962
- CHILLAUD Claude, «disparu» à Boufarik le 30 juillet 1962
- WOLF Henri, directeur, assassiné à Oued-Fodda en juillet 1962
- BONAMY Gérard, «disparu» à Birkadem le 2 août 1962
- Mme ROBERT, institutrice assassinée à Montgolfier avec ses 2 enfants de 3 et 5 ans le 6 septembre 1962
- PISSIS Henri, «disparu» à Hassi-Messaoud le 11 septembre 1962

## Dates inconnues

- BOSSERT, directeur, assassiné à Abbo
- PASQUALINI Marius, assassiné à Maison Carrée
- JOUGOUGNOUX, égorgé près de Bougie
- M.LEYRIT Jean-Pierre sous lieutenant, instituteur à Birmandréis, rappelé, tué le 6/09/58 (major de sa promotion à l'E.N. Bouza)
- M.TORDO Gérard, instituteur à Ténès, lieutenant rappelé, tué en mai 1960.
- M. FRAPPA Joseph époux de notre collègue, assassiné à Gouraya le 5 janvier 1960.
- M. PEYRON père de notre amie Andrée (devenue Mme MIR) abattu près de Cherchell le 3 juin 1959.
- Toute la famille de notre collègue Mlle PRUVOST d'Hydra assassinée en mars 1960 à Tizi-Ouzou.
- Le mari de notre collègue Mme DI MARTINO, lieutenant tué en opérations près de Bou Saada.
- Mme CATALA institutrice à Bérrouaghia dont le mari fut assassiné en octobre 60.

Et, puisqu'il faut bien clore cette liste tragique - encore que très incomplète ! citons Mme SIX institutrice à El Biar qui a vu son fils assassiné en novembre 60 alors qu'elle avait perdu son mari durant la campagne de France.



# VIE DES ASSOCIATIONS

## G.R.F.D. A - GROUPE DE RECHERCHES DES FRANÇAIS DISPARUS EN ALGÉRIE -

Association à but non lucratif régie par la loi de 1901 sous le n°W33600288 publiée au JO du 28/02/2015

**Siège social :** chez la Présidente Colette DUCOS ADER 65 Boulevard de la plage 33120 ARCACHON

**Mobile :** 06/89/33/64/23

**Courriel :** col.gda@wanadoo.fr

À Arcachon le 07/09/2020

Note à l'attention de Mme Peaucelle-Delélis concernant les attentes du GRFDA remise en main propre le lundi 28 septembre 2020.

M. Eric Lucas, Directeur de cabinet de Mme Darrieussecq, début avril 2020 nous informait que la constitution du groupe d'études dédié aux rapatriés était retardée compte tenu de la situation sanitaire.

Nous sommes en attente car cela nous permettrait d'évoquer les problèmes qui nous préoccupent à savoir :

- 1) Connaître l'avancée des travaux sur les listes de disparus civils et militaires et la mise à jour des listes qui défilent sur le Mémorial
- 2) L'entretien de ce Mémorial ; le 5 juillet, bien que nous ayons pris soin de prévenir que nous serions là pour déposer les gerbes de fleurs en hommage à nos disparus et morts, le site était en panne et en désordre
- 3) **Le droit de savoir** ce qu'il est advenu des dépouilles des enlevés portés disparus – charniers, fosses communes
- 4) Création d'une banque ADN justement pour, en cas de découverte d'ossements, pouvoir prévenir les familles, en supposant que le temps étant elles soient encore en mesure de se manifester
- 5) Création d'un ossuaire soit en Algérie dans les cimetières militaires soit en France
- 6) Par un arrêté du 9 avril 2020 (JO du 12 avril) le premier ministre et le ministre de la justice ont autorisé l'accès libre pour tous et sans dérogation préalable aux dossiers relatifs aux disparus d'Algérie établis par la commission de sauvegarde des droits et libertés individuels et conservés aux archives nationales.
- 7) Cette commission instituée en 1957 par le gouvernement de Guy Mollet faisait suite à une campagne d'une partie de la presse métropolitaine dénonçant les méthodes répressives illicites de l'armée française. Dès lors, après l'arrêté du 9 septembre 2019 (JO du 10 septembre) concernant l'accès libre aux archives portant sur l'affaire Audin, il s'avère que la seule consultation des archives publiques facilitée par le Président de la République et son gouvernement concerne les disparus du fait des autorités françaises et non du FLN. Concernant les disparitions du fait du FLN nous pensons qu'il faut prendre des dispositions analogues. Une telle différence de traitement est politiquement et moralement inacceptable
- 8) Le président de la République n'a jamais reçu notre association, nous pensons que cette attitude est blessante, il serait grand temps d'avoir un peu d'empathie pour les familles toujours dans une cruelle incertitude. Cette amnésie est difficile à comprendre.

9) La presse nous apprend que Mr Macron confie à Mr Stora une mission sur la mémoire de la colonisation et la guerre d'Algérie. Le point de vue des victimes du FLN pourrait, être pris en considération. Le chef de l'Etat a d'ailleurs précisé dans sa lettre de mission à Mr Stora qu'il s'agit d'aboutir à l'apaisement de tous ceux que la guerre d'Algérie a meurtri tant en France qu'en Algérie. Cet historien est considéré par les médias comme le « meilleur spécialiste de l'Algérie » ses écrits sont souvent uniquement à charge contre la colonisation, contre l'armée, et contre les Français d'Algérie. Il s'insurge contre l'instrumentalisation des massacres d'Européens à Oran le 5/07/1962 mais ne trouve rien à redire sur l'instrumentalisation qui est faite des morts du 17 octobre 1961 à Paris – deux poids deux mesures –.

Dès lors la mission de M. STORA pour être objective devrait comporter la prise en compte des points de vue d'historiens de tous les horizons et des rapatriés victimes de violence des indépendantistes et de la violation par l'Algérie des accords d'Evian en matière de protection des biens et des personnes. Dans le même sens il ne saurait être porté atteinte à la mémoire des français d'Algérie de toutes les confessions, qui ont donné leur vie pour leur patrie commune, tant en 1914-1918 qu'en 1939-1945.

10) L'article L515-1 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG) prévoit que « lorsque la mention « Mort pour la France » a été portée sur l'acte de décès... l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou du dernier domicile ou sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument est obligatoire ». Or ce texte est inapplicable aux disparus « Morts pour la France » dont les noms, pourtant, figurent sur les colonnes du monument du quai Branly. En effet, même si les intéressés sont nés dans un territoire alors français, tant leur commune de naissance que leur dernier domicile avant leur disparition sont situés actuellement dans un Etat étranger. Se basant sur l'écriture littérale de l'article L515-1 du CPMIVG, plusieurs maires ont refusé l'inscription d'un disparu « Mort pour la France » sur le monument aux morts d'une commune française de résidence de descendants de ce disparu. La modification, par voie législative, de l'article L515-1 est seule en mesure de mettre un terme à l'inique exclusion des disparus de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie d'une disposition mémorielle essentielle. Enfin, qu'en est-il des disparus civils nés en France métropolitaine, enlevés et portés disparus dans le cadre de leur mission en Algérie ?

11) Des enfants de disparus « Morts pour la France » sont bénéficiaires de la pension de victime civile de la guerre d'Algérie sur le fondement de l'article L113-6 du CPMIVG. Or les demandes de la sorte ne sont plus recevables depuis le 14 juillet 2018 (article 49 de la loi de programmation militaire du 13 juillet 2018). Trois dossiers viennent d'être rejetés pour tardiveté par le ministère des armées.

Les disparus ont le sentiment d'être totalement délaissés par le gouvernement au nom d'une inhumaine raison d'Etat.

12) Nous sommes inquiets pour les archives de l'Anifom, celles du service central des rapatriés d'Agen et de Périgueux – Quelle solution, pour un regroupement dans une ville accessible aux chercheurs ?

**Colette GRATTIER DUCOS ADER**

**Famille de disparus / Présidente du GRFDA**

**Vice-Présidente MAFA**



## MORT DU GÉNÉRAL MAURICE FAIVRE

Maurice Faivre

Chers Amis,

Une très triste nouvelle Le général Maurice Faivre n'est plus. Sa vie peut se résumer en trois mots : Français, Soldat, Chrétien. Français il aimait sa Patrie de tout cœur. Encore adolescent, engagé dans le scoutisme, il fut aux côtés de son père dans la Résistance.

Soldat, il combattit pour la liberté en Algérie contre le terrorisme islamiste et ensuite face au totalitarisme soviétique au sein de nos Services de Renseignements. Il s'efforça aussi de sauver ses harkis et de faciliter leur venue en France. Il fut indéfectiblement fidèle à l'honneur militaire qui commande de ne pas abandonner ses compagnons d'armes à l'ennemi.

Plus tard, historien militaire, il combattit la politique de la Repentance par laquelle certains cherchent à culpabiliser le peuple de France et à abaisser notre pays. Chrétien, il puisait en sa foi catholique l'énergie et la mesure indispensables à l'action.

Ainsi fut-il dans son secteur en Algérie de ceux qui interdisaient la torture, comme d'ailleurs 90% des cadres de notre Armée. Il montra ainsi que, d'une situation complexe, on peut toujours tenter de sortir par le haut. Sans donner de leçons, sans condamner quiconque, sans tapage ou mises en cause spectaculaires, quotidiennement et fermement, il donna l'exemple.

Un grand Monsieur nous a quittés ; il nous manquera beaucoup.

Jean Monneret

<http://general-faivre.fr>

**Maurice Faivre** est né le 19 mars 1926 dans le Doubs et décédé le 4 novembre 2020 à Paris. Docteur en science politique, il est l'auteur d'ouvrages sur la guerre d'Algérie.

### Son parcours (§ Wikipédia).

- 1947-49 : [École spéciale militaire de Saint-Cyr](#) (sorti Major de promotion de la promotion [Rhin](#) et [Danube](#))
- 1949-50 et 1958 : [École d'application de l'Arme blindée-Cavalerie](#), Saumur
- 1964-66 : [École supérieure de Guerre](#), Paris
- 1980-81 : [DEA](#) de Politique de Défense, Strasbourg
- 1986 : [Doctorat](#) de [sciences politiques](#), Sorbonne, (mention très honorable)

# NÉCROLOGIE

---

Peu après le 20 août 1955, Maurice Faivre, arrive à Constantine où il constate la misère d'une partie de la population. À la tête d'un escadron de rappelés, il est chargé de la construction, à 10 km de Constantine, d'un village destiné à reloger les habitants des bidonvilles. Plus tard, son escadron participe à la construction de maisons pour les ouvriers de Guettar-el-Aiech.

Lors de son deuxième séjour en Algérie, Maurice Faivre et son escadron organisent la protection de trois villages placés en autodéfense, villages dans lesquels Maurice Faivre recrute soixante harkis. Son épouse Monique Faivre, accompagnée d'une femme harkie, fait partie d'une équipe médico-sociale chargée de visiter les familles et de soigner femmes et enfants, suivant les prescriptions de l'Assistance médicale gratuite (AMG). En octobre 1960, tous les hommes d'un village important se rendent à son poste lui réclamer des armes, après l'assassinat d'un des leurs par un collecteur de fonds du FLN. Maurice Faivre crée alors une nouvelle autodéfense, une nouvelle école, ouvre une piste et recrute d'autres harkis.

En mai 1961, les habitants de l'oued Berd lui demandent d'organiser le pèlerinage traditionnel au marabout de Taftis. En octobre 1961, son régiment étant dissous, Maurice Faivre doit quitter la population avec laquelle il a établi des liens étroits.

De retour en métropole en 1963, Maurice Faivre est contacté par la Préfecture de police de Paris qui le met en contact avec ses hommes harkis de l'Oued Berd, dont il apprend qu'ils vivent à Choisy-le-Roi. Face à leur dénuement extrême, il les aide, notamment à rapatrier leurs familles restées au village, alors qu'ils avaient fui clandestinement l'Algérie sous la menace des représailles. Il ignore ainsi l'interdiction formelle du ministre de l'Intérieur, de venir en aide aux membres des armées supplétives dont la vie est pourtant directement menacée, malgré les garanties officielles contenues dans les accords d'Evian. Ainsi cinquante familles survivantes sont regroupées à Dreux (Eure-et-Loire) où elles trouvent logement, travail et école. Depuis, ce village kabyle reconstitué a entretenu des liens étroits avec Maurice Faivre.

## Distinctions :

- [Croix de la Valeur militaire \(1957\)](#)
- [Ordre national du Mérite](#)
- [Commandeur de la Légion d'honneur \(2016\)](#)
- Vice-Président de la [Commission française d'histoire militaire](#) (1999), élu par 106 historiens civils et militaires
- Membre de l'[Académie des sciences d'outre-mer](#) (2002)



## RUBRIQUE JURIDIQUE

### **ANNULATION DU DROIT À PENSION POUR LES VICTIMES CIVILES DE LA GUERRE D'ALGÉRIE FRAPPÉES PAR UN ACTE DE VIOLENCE DANS LES DÉPARTEMENTS FRANÇAIS D'ALGÉRIE**

« Ces français que nous fûmes contraints de jeter dans la bataille, ils ont des droits sur nous »

C'est par cette formule martiale que Georges CLEMENCEAU, dans son discours prononcé le 17 novembre 1917 cita les victimes civiles et militaires de la guerre de 14/18. Le Code des Pensions Militaires d'invalidité et des Victimes de Guerre était né et devint indissociable de l'Histoire de France.

Comme le droit de savoir pour les familles de disparus, reconnu par la Convention Internationale de l'ONU sur les disparitions forcées, les droits à reconnaissance et réparation dus aux enfants de disparus et pupilles de la Nation de la guerre d'Algérie sont les supports de l'action revendicatrice de nos associations MAFA et GRFDA, sans oublier pour autant nos combats pour l'indemnisation de nos biens spoliés, la réinstallation et le rétablissement de la vérité historique.

Les deux droits à « Reconnaissance » et « Réparation » sont toujours, aujourd'hui, les piliers porteurs du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre qui se préoccupe d'abord de ceux qui ont été atteints dans leur chair ou leur vie au combat (militaires et assimilés) mais également des victimes civiles de guerre, et aujourd'hui du terrorisme.

Par ailleurs, l'article 13 de la loi de finances rectificative n° 63-778 du 13 juillet 1963 reconnaissait à « toute personne ayant subi en Algérie depuis le 31 octobre 1954 et jusqu'au 29 septembre 1962 des dommages physiques du fait d'attentat ou de tout autre acte de violence en relation avec les événements survenus sur ce territoire ont, ainsi que leurs ayants cause, droit à pension ». Seules étaient pris en compte les blessures physiques. Cette disposition est codifiée à l'article 113-6 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre (CPMIVG).

A l'issue de la guerre du Golfe de 1992 à laquelle participa la France, les blessures psychiques furent reconnues équivalentes aux blessures physiques par le décret du 10 janvier 1992 précisé par une circulaire du 18 janvier 2000. Ce décret fut particulièrement novateur en ce qu'il aborda pour la première fois le psycho syndrome post-traumatique, pathologie particulièrement bien individualisée: « les caractéristiques spécifiques de cette affection sont ses manifestations souvent très différées par rapport à la date de survenue de l'événement traumatisant, le décret a confié aux experts un rôle essentiel dans la démonstration de l'imputabilité ». En 2019, 70 % des demandes de pensions de militaires blessés au combat s'appuient sur le syndrome post-traumatique.

Depuis les années 1980, la MAFA, associée au GRFDA, ont incité et aidé leurs adhérents victimes civiles (pupilles de la Nation, enfants de disparus) à constituer des dossiers de droit à pension. Cette catégorie de population est en effet particulièrement sujette au syndrome post-traumatique précité, les troubles psychiques se déclarant bien après les faits et particulièrement en approchant de la retraite.

# RUBRIQUE JURIDIQUE

Jusqu'en juillet 2018, la personne qui se décidait à demander une pension s'engageait alors dans un véritable parcours du combattant, très aléatoire quant au résultat :

- Dépôt de la demande au service départemental de l'ONAC-VG dont la personne dépend avec en pièces jointes toutes les preuves de l'attentat (articles de journaux éventuels, rapports de gendarmerie prouvant l'attentat ou la disparition, attestation de médecins traitants prouvant les troubles psychiques...)
- Une fois la demande validée, s'ensuivait une expertise psychiatrique effectuée par un médecin militaire qui estimait le taux d'invalidité.
- Ce taux, qui pouvait aller de 20 à 80 %, représentait une pension mensuelle à vie de 150 à 470 euros suivant le barème retenu,
- Soit le demandeur acceptait la proposition, soit il pouvait la contester, gracieusement dans un premier temps, puis devant le tribunal administratif en cas de refus.

Malheureusement, dans son article 49 (V), la loi de programmation militaire n° 2018-608 du 13 juillet 2018, annulait scandaleusement ce droit à pension pour les seules victimes de la guerre d'Algérie frappées sur le sol algérien, droit défini à l'article 113-6 du CPMIVG. Cette suppression entrainait en vigueur le lendemain de la publication de la loi précitée, soit le 14 juillet 2018.

Cette disposition inacceptable contrevient aux articles L152-1 du C.P.M.I.V.G : « les règles relatives aux demandes et à l'attribution des pensions des militaires assimilés sont applicables aux victimes civiles de guerre » et L151-1 : « les demandes de pension des militaires et assimilés sont recevables sans condition de délai ». Le droit imprescriptible de solliciter une pension est donc aboli pour les seuls français d'Algérie victimes du terrorisme sur le territoire algérien entre 1954 et 1962 !

Pourtant, pour les mêmes causes, c'est-à-dire « des dommages physiques du fait d'attentats ou de tout acte de violence » peuvent **toujours** bénéficier de la pension de victimes civiles, les fonctionnaires de police servant en métropole ou en Algérie (article L113-8), les français en métropole pendant la guerre d'Algérie (article L113-9), les français à l'occasion du processus ayant conduit à l'indépendance de la Tunisie et du Maroc (article L113-10 et L113-11), et même les victimes civiles de la guerre d'Indochine !

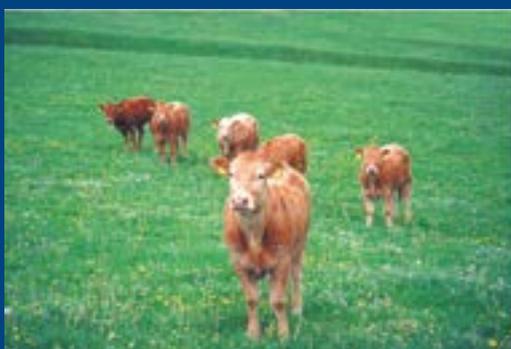
Cette ségrégation entre victimes civiles de faits similaires est moralement incompréhensible et pose un problème de constitutionnalité. On imagine mal, par exemple, les raisons pour lesquelles, au regard du principe d'égalité, la victime d'un attentat en métropole entre le 31 octobre 1954 et le 29 septembre 1962 serait recevable à déposer une demande de pension et non la victime des mêmes faits, pendant la même période, en Algérie.

Après étude de leurs experts juridiques, la MAFA, associée au GRFDA, est décidée à déposer une Question Prioritaire de Constitutionnalité (QPC) dans les mois qui viennent si le gouvernement ne proposait pas de solution face à cette insupportable mesure discriminatoire faite aux rapatriés d'Algérie.

Jean-Félix VALLAT



## Agriculteurs, exploitants agricoles



### Multirisque Agricole

Protégez votre exploitation et votre habitation

- ✦ Une couverture d'assurance complète
- ✦ Des tarifs préférentiels pour les jeunes agriculteurs
- ✦ Des services d'assistance associés à une protection juridique
- ✦ Une responsabilité civile professionnelle efficace

[www.monceauassurances.com](http://www.monceauassurances.com)